

Image not found or type unknown



Maintien de salaire maternité

Par **jkdkr**, le **24/01/2012** à **16:51**

Bonjour,rnrnJ'aurai besoin de renseignements concernant deux points svp.rnrnNous avons une convention collective (3059)qui nous a été supprimée et remplacée par le code du travail lorsque enceinte j'ai eu à poser des questions sur le maintien de salaire.rnSur notre fiche de paie figure encore le N° NAF 6430z et sur le KBIS, il est écrit en description : "la prise de participation ou d'intérêts dans toute sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières... la gestion générale, technique et administrative de toutes sociétés ou entreprises privées, ainsi que la gestion de leurs biens meubles et immeubles, créances, portefeuilles et réserves de toutes natures"rnrn1- Pourriez vous me dire si nous dépendons vraiment du code du travail?rnrn2- Si oui, est il prévu un maintien du salaire en maternité dans le code du travail?rnrnJe vous remercie d'avance de bien vouloir m'éclairer.Bonjour,

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **16:48**

BonjourrnrnVous êtes en congé maternité?